**ASSISTANCE A LA MAITRISE D’OUVRAGE (AMO) - amureba**

**Nom**

**et adresse** de l’entité auditée

(N°BCE XXXX.XXX.XXX et N°UE X.XXX.XXX.XXX)

Date et version du rapport

*- Canevas type utilisé : Version 2024.1 (avril 2024) -*

|  |  |
| --- | --- |
| Titre de l’étude de faisabilité préalable ouvrant l’accès à l’AMO |  |
| Référence chèque-énergie de l’étude préalable | N° |
| Nom du prestataire (entreprise) : |  |
| Nom / prénom de l’auditeur/auditrice responsable : |  |
| Compétence(s) AMUREBA exercée(s) dans ce rapport : |  |

Table des matières

[1. Utilisation du document 3](#_Toc163743456)

[1.1 Prestations éligible dans le cadre de ce type d’étude 3](#_Toc163743457)

[2. Historique des versions du rapport 5](#_Toc163743458)

[3. Résumé exécutif 6](#_Toc163743459)

[4. Données administratives 6](#_Toc163743460)

[5. Déroulement de la prestation 8](#_Toc163743461)

[6. ANNEXES 8](#_Toc163743462)

# Utilisation du document

Les canevas AMUREBA mis à disposition par l’Administration sont un outil de standardisation du rapportage afin d’en faciliter la compréhension par le bénéficiaire et la transmission entre auditeurs. Dans son usage des canevas, l’Administration encourage l’auditeur à lui faire part de toute proposition d’amélioration via l’adresse amureba@spw.wallonie.be.

En cas de question méthodologique, l’auditeur peut prendre contact avec le facilitateur de la Région wallonne : <https://energie.wallonie.be/fr/facilitateurs-energie-industrie.html?IDC=9488>

Le présent canevas **doit** être utilisé pour réaliser le rapportage des prestations d’Assistance à la Maitrise d’Ouvrage en Région wallonne, suivant la méthodologie AMUREBA.

Avant d’accorder la subvention d’une étude, le SPW énergie peut imposer la mise en conformité méthodologique du rapport.

Lors de la rédaction de son rapport, il est demandé à l’auditeur :

* D’assurer la traçabilité des différentes versions de son rapport et de la version de la méthodologie appliquée ;
* De respecter la structure détaillée ci-après, telle que l’organisation et le titre des chapitres à partir du point 2 de ce canevas ;
* De fournir l’ensemble des informations demandées ou, en cas d’impossibilité, de le justifier par des éléments factuels ;
* D’intégrer et de compléter les tableaux et graphes demandé dans la méthodologie.

En tant que spécialiste technique, l‘auditeur doit compléter le rapport de tous les éléments nécessaires à la réalisation d’une étude exhaustive et de qualité, même s’ils ne sont pas mentionnés dans ce canevas.

Pour les audits bénéficiant d’un financement de la région Wallonne, le logo « Wallonie énergie SPW », tel que visible en en-tête de ce document, doit être intégré. L’auditeur peut utiliser la mise en page du présent document ou utiliser sa propre mise en forme.

Dans ce canevas :

* Nous utiliserons des info-bulles pour donner des indications complémentaires.

 Information à destination de l’auditeur.

* *Le texte en italique peut être retranscrit en l’état dans le rapport de l’auditeur, il s’agit d’information nécessaire à la bonne compréhension du rapport par le bénéficiaire.*

## Prestations éligible dans le cadre de ce type d’étude

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prestations éligibles | Commentaires | Justificatif obligatoire |
| Présence à une réunion hors suivi de chantier | PV de la réunion avec marqueur de présence | / |
| Avant-projet final | Note expliquant les différences avec la solution initiale et justifiant les nouvelles performances attendues décrites dans le résumé exécutif  | Oui si d’application |
| Rédaction des clauses techniques du cahier des charges | Cahier des charges complet  | Oui |
| Conseil sur les matériaux | Note technique | / |
| Conseil sur normes en vigueur | Note technique | / |
| Introduction d’une demande de subsides (UDE, certificats Vert, Déduction fiscale) | Accusé de réception de la demande de subside | Oui si d’application |
| Analyse des offres | Rapport d’analyse des offres, minimum deux offres comparée | Oui |
| Attribution de marché | PV d’attribution ou bon de commande | Oui |
| Suivi de chantier | Rapport de visite avec photos datées | Minimum 1 rapport par mois de chantier  |
| Réception de chantier provisoire | PV de réception provisoire signé par auditeur, maitre d’ouvrage, entreprise visée au bon de commande ci-avant, détaillant les actions à finaliser avant la réception définitive + Rapport de validation des performances énergétiques sur base de mesures sur site (ASP).  | Oui |
| Réception de chantier définitive | PV de la réception définitive | Oui si pas de réception provisoire |

 L’absence d’un seul des justificatifs obligatoires, bloque la validation et le paiement de la subvention

 Pour la comparaison des offres, l’analyse d’au minimum deux offres de prestataires distincts est nécessaire.

Le rapport de validation des performances énergétiques sur base de mesure sur site doit suivre le canevas type des audits de suivi performanciel

|  |  |
| --- | --- |
| Prestations non éligibles | Raison |
| Réalisation d’un avant-projet | Prestation subventionnée via les études de faisabilité (EF) |
| Gestion des demandes de subside | N’est éligible que la préparation des dossiers jusqu’à la soumission auprès de l’administration, pas leur suivi.  |
| Réalisation d’une demande de permis | Une obligation légale n’est pas subventionnable sauf si spécifiquement prévu dans un texte légal |
| Rédaction des clauses administrative du cahier des charges | Pas d’impact de la compétence technique de l’auditeur sur ce type de prestation |

 Historique des versions du canevas-type utilisé :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Révision du canevas** | **Date** | **Méthodologie en vigueur** | **Modifications principales** |
| 2024.1 | 01/04/2024 | Version 2024.1  | Version officielle pour l’entrée en vigueur de l’arrêté |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

# Historique des versions du rapport

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Révision du rapport** | **Date** | **Méthodologie appliquée** | **Modifications principales** |
| Rev A | XX/XX/XXXX | Version XXXX.X du XX/XX/XXXX | Première édition |
| Rev B |  |  |  |
| Rev C |  |  |  |
| Rev D |  |  |  |
| Rev E |  |  |  |

# Résumé exécutif

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dans quel cadre est réalisée cette assistance ?  | Nouveau projet | Extension d’un projet existant | Transformation d’un projet existant |
| Thématique principale | Efficacité énergétique | Energie renouvelable | Autre |

(Biffez les mentions inutiles)

En fonction de la thématique étudiée, l’auditeur trouvera les spécificités applicables à cette étude dans la méthodologie AMUREBA.

Ce paragraphe doit contenir les éléments suivants :

* L’adresse du site audité et de son activité opérationnelle ;
* Brève présentation de la demande d’assistance et du cadre d’intervention de l’auditeur ;
* Résumé des objectifs d’efficacité énergétique, de réduction des émissions de CO2 et de production renouvelable, à horizon de 4 ans et pour 2050 ;
* Situation du projet par rapport au plan d’actions de l’entreprise, réalisé lors du dernier audit global ou de suivi annuel ;
* Caractéristiques techniques et performances attendues du projet, tels que calculées **lors de l’étude préalable**, sur les objectifs d’efficacité énergétique, d’émissions de CO2 et de production renouvelable ;
* Caractéristiques techniques et performances attendues du projet, **tel que réalisé**, sur les objectifs d’efficacité énergétique, d’émissions de CO2 et de production renouvelable ;

 L’auditeur peut, en complément, faire référence aux pages et sections concernées de l’audit ou de l’étude préalable, dans l’objectif de rester succins dans cette partie. Si cette audit/étude a été transmisse à l’administration lors d’une précédente demande de subvention, l’auditeur doit en mentionner la référence en section 3, dans la négative il doit joindre cette étude à la demande de subvention.

* Proposition d’audits et/ou d’études complémentaires et compétence(s) AMUREBA nécessaire(s) pour la réalisation de ceux-ci ;
* Soutiens et financements publics sollicités pour le projet (type, n° de dossier, proportion du montant global du projet) ;
* Commentaires non engageants du bénéficiaire et impacts sur ses objectifs / sa vision à long terme.

 La notion d’impact s’établit sur base de l’évolution des indicateurs décrits dans la méthodologie ; Le terme « caractéristiques techniques » est à comprendre en termes de données physique mesurable tel que puissance développée, température, etc.

# Données administratives

|  |
| --- |
| Bénéficiaire |
| Nom de l’entitéAdresse N° d’entreprise (format "XXXX.XXX.XXX") N° d’établissement (format "X.XXX.XXX.XXX") |   |
|  |
|  |
|  |
| Personne de contact |
| Nom Mail Téléphone |  |
|  |
|  |
| Prestataire |
| Nom de l’entreprise Date de validité de la reconnaissance de l’entreprise |   |
|  |
| Auditeur labellisé Responsable |
| Nom de l’auditeur responsable N° de labellisationDate d’échéance de labellisationMail Téléphone |   |
|  |
|  |
|  |
|  |
| Auditeur labellisés impliqués (section à dupliquer si nécessaire) |
| Nom de l’auditeur N° de labellisationDate d’échéance de labellisationMail Téléphone |   |
|  |
|  |
|  |
|  |
| Auditeur(s) candidat(s) (section à dupliquer si nécessaire) |
| Nom du candidat auditeurMailTéléphonePartie de l’audit prise en charge |  |
|  |
|  |
|  |
| Dossier de demande de subvention |
| N° de dossier Chèques Energie |  |
| Dossier d’**origine** de cette prestation |
| N° de dossier Chèques EnergieType d’audit  |  |
| ETUDE DE FAISABILITE uniquement |

# Déroulement de la prestation

Ce chapitre doit contenir les éléments suivants :

* Référence méthodologique (révision utilisée de la méthodologie)
* Composition de l’Energy team avec identification de la personne de contact technique dans l’entité (nom, mail, téléphone)
* **Compléter l’annexe 1 sur le détail des prestations exécutées**
* Description et résultat de la / des campagne(s) de mesures (objet, équipement, date, durée) menée(s) afin de valider la performance des équipements installés, rédigés en suivant les consignes de la méthodologie AMUREBA pour les audits de suivi performanciel.

La prestation d’AMO intègre par défaut la réalisation d’une prestation d’audit de suivi performanciel. Cependant, si le chantier est complexe, la réalisation de l’audit de suivi performanciel peut faire l’objet d’une demande de subvention distincte. Dans ce cas, la prestation d’AMO ne peut être liquidée que lorsque le rapport d’audit de suivi performanciel a été soumis à l’administration. Pour obtenir cette dérogation, l’auditeur en fait la demande à l’administration lors de la demande de subvention pour l’AMO en introduisant une note justificative dans la plateforme (« annexes divers »). L’administration peut refuser l’octroi de cette dérogation sur des projets peu complexe en termes de monitoring (installation photovoltaïque par exemple) et en informe l’auditeur via la plateforme, avant validation de la demande de subvention pour l’AMO. Un contact préalable avec l’administration est aussi possible aux coordonnées renseignées au point 1 de ce document.

 S’il est pertinent d’intégrer aux rapports le détail des mesures, l’auditeur peut les fournir dans une annexe.

# ANNEXES

Annexe 1 : Feuille de prestation et justificatif

Il est demandé de joindre à la facture déposée sur la plateforme, une feuille de prestation nominative, ventilant en jour(s)/homme(s) par mois, les prestations réalisées en lien avec les interventions éligibles, reprise en partie 1 de ce document.

Annexe 2 : Documents justifiant les prestations éligibles

Il est demande de joindre en annexe les documents justificatifs des prestations listé au point 1 de ce canevas, de manière chronologique.

 Le cahier des charges sera chargé sur la plateforme en tant que « annexe diverse » et ne doit pas être intégré au rapport.

Annexe 3 : Documents complémentaires

Toutes informations administratives ou législatives en lien avec le projet et pertinentes pour le demandeur.